

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du mardi 18 avril 2023**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : LICENCE  
Mention : STAPS  
Parcours : Entrée en 2<sup>ème</sup> année

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M MESSONNIER Laurent, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- M RUPP Thomas, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
- M MOREL-RIEUR Baptiste Michael, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
- M PIEGAY Richard, université Savoie Mont Blanc, professeur agrégé

**Article 2 :** Est désigné en qualité de président de la commission :

- M MESSONNIER Laurent, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

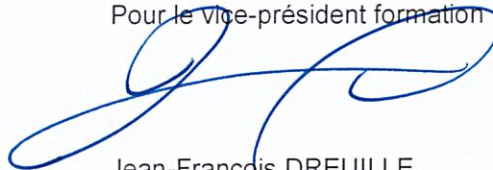
**Article 3 :** Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 16 mars 2023

Pour le Président et par délégation,  
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VAPP*